

Compte rendu de séance

Séance du 11 Septembre 2025

L' an 2025 et le 11 Septembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE DE BRICY sous la présidence de
PERDEREAU Louis-Robert Maire

Présents : Mmes : BEAUPERE Monique, BESNARD Chantal, LANGE Gwenaëlle, NEVEU Sandrine, VOSSOT Aline, MM : BIDAULT Julien, CORMIER Michaël, MERLIN Guillaume, ODY Stéphane, PERDEREAU Louis-Robert

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BALAH Saïd à M. ODY Stéphane, COVERNALE Luc à Mme BESNARD Chantal, ROBLIN Jean-Guy à M. BIDAULT Julien
Excusé(s) : M. DOUBLIER Jean-Armand

Absent(s) : M. MARTINEZ Christophe

Invité(s) :Mme BIRLOUET Stéphanie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 05/09/2025

Date d'affichage : 05/09/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en préfecture du Loiret
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. BIDAULT Julien

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

demande de subvention Département - D_2025_022
REDEVANCES GRDF 2025 - D_2025_023
subvention COMITE DES FETES - D_2025_024

demande de subvention Département

réf : D_2025_022

Monsieur le Maire expose le projet d'achat de nouveaux rideaux pour valoriser la salle.

Après études des différents devis, la proposition de l'entreprise SODICLAIR semble la plus adaptée

Le coût des rideaux s'élève à :16 368.56 € T.T.C.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide du Département dans le cadre du volet 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le projet d'achat de rideaux pour la salle des fêtes pour un montant de 16 368.56 € T.T.C.
- **SOLLICITE** une subvention du Département.
- **CHARGE** le Maire de toutes les formalités.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

REDEVANCES GRDF 2025

réf : D_2025_023

Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 permettant de fixer par délibération du conseil municipal des redevances au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz.

Entendu que la collectivité fixe par délibération la redevance dans la limite des plafonds fixés par le décret en prenant en compte la longueur des réseaux implantés sur son territoire.

Pour calculer la redevance, elle demande au gestionnaire du réseau de lui communiquer la longueur totale des lignes installées ou des canalisations construites et remplacées sur le domaine public et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due. Le montant de la redevance due par le gestionnaire du réseau de distribution, au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz.

La RODP 2025 pour la commune de Bricy se décompose donc de la façon suivante :
$$(0.035 \times L + 100) \times CR$$

Soit $(0.035 \times 2000 + 100) \times 1.42$

La redevance 2025 s'élève donc à un montant de 241€

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'instituer la redevance au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz.

- **DECIDE** d'appliquer les règles conformément à l'article L 2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche est appliquée.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

subvention COMITE DES FETES

réf : D_2025_024

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande émise par le comité des fêtes pour l'organisation des festivités du 14 juillet 2025 :

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer au titre de l'année 2025 la subvention suivante :

Comité des fêtes de Bricy 350.00€

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de cette délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Salle des fêtes

Monsieur le maire informe les conseillers de l'achat de deux frigos pour la salle des fêtes.

Il propose aux conseillers l'arrêt de la location à la journée sur les week end car l'agent municipal ne récupère pas les clés au cours de celui-ci.

Il propose également la facturation de la consommation de chauffage aux associations.

Jardin du Souvenir

Monsieur le maire informe les conseillers de la mise aux normes du jardin des souvenirs, un règlement devra être validé au prochain conseil municipal.

Travaux

Monsieur le maire informe les conseillers que :

- les portes de l'Eglise ont été refaites comme prévu pour un cout de 3620 euros TTC
- l'évacuation des eaux pluviales de la grande rue a été refaite au niveau de la ferme du Colombier pour 1370.68€

Visite

La visite du centre de pliage aura lieu le 26 septembre au matin.

Echange de terrains et procédure de biens sans maitres

La chambre des notaires a été relancée, un retour est attendu fin octobre concernant la procédure de recherches de successions dans les départements du Loiret et du Loir et Cher.

Vidéoprotection de la commune

Monsieur le maire informe les conseillers de la validation de l'agrément en Préfecture, la mise en place de la vidéoprotection sur la commune devrait intervenir en décembre.

Base aérienne

Monsieur le maire informe les conseillers de l'ouverture d'une enquête publique sur le plan de servitudes aéronautiques, celle-ci est ouverte du lundi 15 septembre 2025 à partir de 09h00 au lundi 6 octobre 2025 jusqu'à 17h00 inclus.

Réunion à la préfecture

Suite au courrier adressé au ministre des Armées, les 4 maires ont été reçus le 11 septembre par la Préfète,

Il a été évoqué l'agrandissement de la base et les besoins en logements

Mme la Préfète propose une étude financée intégralement par la préfecture pour étudier l'impact et les besoins en logement de la Base Aérienne sur les communes limitrophes.

Prochain conseil communautaire le 18 septembre à Bricy

Séance levée à: 21:30

En mairie, le 06/10/2025
Le Maire
Louis-Robert PERDEREAU